



Télétravail à Clear Channel

La grande majorité de nos revendications a été retenue !

Votre syndicat CGT a fait parvenir un projet d'accord à la direction de CCF (Clear Channel France) contenant de nombreuses revendications dont la grande majorité a abouti :

- L'accès aux droits accordés aux télétravailleurs non discriminant sur la base du volontariat, avec réversibilité ;
- La présomption d'accident de travail conformément à ce que prévoit la loi ;
- L'encadrement des avenants au contrat de travail ;
- Le maintien du poste de travail pour le télétravailleur dans l'entreprise ;
- La nécessité d'exclure l'arbitraire managérial concernant l'attribution de la qualité de télétravailleur, et donc avoir des règles communes et des définitions négociées avec les syndicats ;
- La souplesse pour les salariés avec la possibilité du télétravail occasionnel ouvrant les mêmes droits que le télétravail régulier ;
- Favoriser l'insertion avec le droit au télétravail pour les personnes en situation de handicap ainsi que la possibilité d'être reconnu télétravailleur sans attendre l'ancienneté requise ;
- Droit au télétravail à partir du 6^{ème} mois de grossesse pour les femmes enceintes ;
- Prise en charge par l'employeur des frais à hauteur de 10€/mois pour un jour hebdomadaire de télétravail et 20€/mois pour deux jours hebdomadaires ;
- Prise en charge par CCF des équipements de travail et de l'aménagement du poste de travail ;
- Formation des managers de proximité ;
- Information régulière du CSE sur la mise en application et le déploiement du télétravail ;
- Encadrement des conditions d'utilisation des outils professionnels de communication (smartphone, ordinateur connecté, etc.) mis à disposition par l'employeur, afin que cela ne se traduise pas par des sollicitations professionnelles en dehors des horaires de travail ;
- Les sollicitations du salarié doivent se faire exclusivement via les téléphones et messageries professionnelles.

Pour toutes ces raisons votre syndicat CGT a décidé de signer l'accord télétravail.

Toutefois nous invitons les salariés à rester vigilants comme nous le serons sur le risque connu d'externaliser toutes les tâches qui sont réalisables via le télétravail.

Vos élus et représentants CGT Clear Channel.

Le 8 septembre 2020